



## Voyager avec une personne sous tutelle?

Par **kitty65**, le **23/10/2008 à 11:52**

Bonjour, rnJe voudrais savoir si c'est necessaire de faire des demarches ou demandes particuliere avant d'amener une personne sous tutelle en dehors de l'etat pour quelques jours, en espagne ou en andorre par exemple. Cette personne a un tuteur, na plus la garde de ses enfants, na pas le droit de travailler (cotorep) et na pas le droit de conduire vu la gravité de son maladie (bipolaire).rnMerci

Par **jeetendra**, le **23/10/2008 à 15:21**

bonjour, il vous l'accord du juge des tutelles, c'est obligatoire et aussi voyez si votre assurance responsabilité civile vous couvre pour cela, cordialement